

que de vouloir lui imposer la vaccination par la violence et par la menace de l'amende ou de la prison, quand dernièrement encore plusieurs morts survenues à la suite de l'emploi d'un mauvais vaccin, ont remué et ému toute la ville ? N'est-ce pas blesser les droits de la famille que d'enlever les malades presque de force pour les porter à l'hôpital ? Est-ce du sang-froid que de proposer des mesures monstrueuses comme celle de la fermeture des églises ? car, enfin, en lisant les noms de ceux qui ont voté cette proposition dans un des comités, nous ne pouvons penser qu'ils se soient laissés aller aux inspirations de l'impunité, et nous devons croire qu'ils ont cédé à un sentiment de panique irréfléchie.

Il y a, pour Montréal, plus d'une leçon à tirer de la douloureuse épreuve à laquelle elle est soumise. Ce qui s'est passé, depuis deux mois, démontre d'abord l'absolue nécessité de mieux observer les lois de l'hygiène, d'organiser une administration et une police sanitaires fortement constituées, et composée d'agents qui sauront joindre une grande modération à beaucoup d'énergie et de discrétion dans la mise en application des mesures prescrites ; il faut, par-dessus tout, faire pénétrer la vaccination dans les habitudes du peuple de telle sorte que, comme en France, par exemple, il n'y ait plus un enfant qui ne soit vacciné quelques mois après sa naissance.

Enfin, l'épidémie actuelle contient un dernier enseignement, et c'est celui qui nous en préservera le mieux à l'avenir. Les épidémies sont un châtiment de la Providence ; si la grande cité canadienne est châtiée, c'est qu'elle a offensé Dieu ; qu'elle rentre donc en elle-même et qu'elle se repente, alors la justice divine se lassera de frapper et d'éprouver la ville coupable mais repentante !

* * *

Le suffrage universel, toujours si fertile en surprises, a infligé, le 4 octobre, aux républicains français et particulièrement aux opportunistes qui ont gouverné la France depuis huit ans, une déception aussi amère que méritée. Que s'est il donc passé ? Au lieu de cette écrasante majorité à laquelle s'attendait le gouvernement et que tous ses organes ne cessaient de nous prédire, les noms de près de 180 députés conservateurs sont sortis des urnes, et 131 républicains seulement ont pu se faire élire à ce premier tour de scrutin. Tout compte fait des voix données, dans tous les départements, aux représentants des partis monarchiques, il s'est trouvé qu'ils avaient recueilli plus de trois millions et demi de suffrages, soit presque la moitié du corps électoral, alors qu'en 1881, ils avaient à peine 1,800,000 électeurs avec eux. Pour compléter le tableau, plusieurs ministres en exercice avaient échoué dans leurs départements, d'autres étaient en ballottage, ceux qui étaient élus, à part une ou deux exceptions, ne l'étaient pas en tête de la liste-